

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 97 du 17 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

DÉCISION N° 1252/ARM/EMA/PERF/REG/NP

portant création d'un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE ».

Du 28 février 2019

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES :

sous-chefferie « performance » ; bureau « réglementation ».

DÉCISION N° 1252/ARM/EMA/PERF/REG/NP portant création d'un échelon de préfiguration du pôle opérationnel « RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE ».

Du 28 février 2019

NOR A R M E 1 9 5 4 0 7 8 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.5.5.1](#).

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu [Code du 17 juin 2019 de la défense \(Dernière modification le 1er janvier 2019\)](#), notamment ses articles R. 3232-21 à R. 3232-29;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#)

Vu [Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#)

Vu [Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense.](#);

Décide :

Article 1er. CRÉATION. Article 2. MODALITÉS PRATIQUES.

Les modalités pratiques d'exécution de cette décision sont définies par la décision N° 412120/ARM/DC DIRISI/DIR/DR du 5 octobre 2018 ⁽¹⁾.

Article 3. SUBORDINATION.

L'échelon de préfiguration du pôle opérationnel « RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE » est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur des opérations de la DIRISI.

Article 4. ORGANISATION.

L'organisation et le fonctionnement de l'échelon de préfiguration du pôle opérationnel « RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE » sont fixés par instruction.

Article 5. AUTOMATISATION.

Clair libellé de la formation : échelon de préfiguration pôle opérationnel « RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE ».

Code d'identification à l'ordre de bataille : 0AHZ000.

Implantation géographique : Maisons-Laffitte (78600).

L'échelon de préfiguration du pôle opérationnel « RÉSEAUX TRANSPORT ET DESSERTE » comprend un état-major stationné à Maisons-Laffitte (Code CREDO : 0AHZ001).

Article 6. DISPOSITIONS FINALES.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2019, est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Notes

⁽¹⁾ n.i. BO.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le vice-amiral,

adjoint au sous-chef d'état-major « performance »,

Hervé CHENAL.